



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 janvier 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Vincent Roy, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Cynthia Arsenault-Larochelle, avocate, Affaires juridiques. Benjamin Beauchamp, chef de section, Affaires juridiques, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Isabelle Desfossés, agente de communication principale, Communications, Annie-France Major, responsable PGMR, Eau et matières résiduelles, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20250122-P1

PROGRAMME D'AIDE POUR LES SURPLUS D'ORDURES

Présentation par madame Chantal Marcotte, accompagnée de messieurs Simon Comtois et Benjamin Beauchamp.

L'objectif de la présentation est d'entériner la mise en place d'un programme d'aide pour les surplus d'ordures.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Impacts – Enjeux;
4. Échéancier;
5. Recommandation.

RECOMMANDATION :

Le comité exécutif a approuvé à la majorité la recommandation :

CP-EMR-2025-002

Mandater l'administration municipale à déposer un règlement encadrant un programme d'aide pour les surplus d'ordures, soit une aide équivalente à une étiquette de surplus d'ordures par collecte pour les personnes ayant une condition médicale qui affecte leur génération de déchets et les familles nombreuses à faible revenu.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran est satisfait de la recommandation formulée, en raison des travaux réalisés dans ce dossier depuis de nombreuses années. Il croit que la formule proposée viendra répondre aux besoins d'une clientèle vulnérable, à peu de frais pour la Ville. Il souligne également que 85% des Gatinois sont en accord avec une telle mesure.

Monsieur le conseiller Mario Aubé est également en faveur du changement proposé. Il a cependant quelques questions, il demande quelles seront les conditions médicales acceptables et qui sont les professionnels de la santé reconnus. Il demande si cette analyse sera réalisée par les commis des comptoirs de service. Monsieur Aubé se questionne aussi sur la possibilité de revente. Les communications seront importantes, pour bien rejoindre les personnes concernées. Concernant les types de condition médicale, madame Annie-France Major mentionne que des exemples sont indiqués au règlement et qu'il ne reviendra pas au commis d'avoir ce pouvoir discrétionnaire. Des vérifications seront faites en ce qui a trait aux professionnels de la santé reconnus. Un complément d'information est donné par M^e Benjamin Beauchamp. Quant aux abus possibles, madame Chantal Marcotte donne l'exemple de certaines situations vécues, ajoutant qu'il s'agit de situations isolées. M^e Beauchamp ajoute que le règlement prévoit des dispositions pénales. En ce qui a trait aux communications, madame Major mentionne que des informations seront diffusées sur le site web ainsi que dans les centres de services. La Ville communiquera aussi avec les organismes appelés à travailler avec les clientèles vulnérables. Monsieur Aubé demande si une réponse sera donnée sur le champ ou si des analyses devront être réalisées au préalable. Des précisions sont expliquées par madame Marcotte et M^e Beauchamp, à l'effet que des consignes claires seront données aux commis.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande ce qui explique le délai dans ce dossier et demande combien de foyers utilisent les étiquettes supplémentaires de façon régulière depuis 2019. Quant au délai (quatre ans), madame Marcotte donne des informations sur l'accommodement réalisé au début, pour permettre d'évaluer s'il y avait ou non un réel problème et son ampleur. Une 2^e analyse légale a aussi été requise. Le temps a finalement permis d'ajouter de la jurisprudence dans ce dossier. Quant au nombre d'étiquettes, madame Major mentionne qu'il s'agit de 1 à 2% des portes qui ont utilisé actuellement des étiquettes.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que les coûts semblent raisonnables et il apprécie les options présentées. Il demande s'il sera possible d'avoir une mise à jour du programme lors de l'étude du budget 2026. Également, pour aider à suivre les abus potentiels, monsieur Duggan demande si les étiquettes auront une distinction, permettant cependant de limiter la stigmatisation. Madame Marcotte confirme qu'une mise à jour sera possible, mais que seulement trois mois de données seront disponibles l'automne prochain. Madame Marcotte mentionne que les étiquettes ne seront pas différentes.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc croit que le programme ne vient pas répondre au problème principal, il croit qu'un bac supplémentaire serait la meilleure mesure pour la clientèle vulnérable. Il ajoute qu'un tel bac ne permettrait pas d'identifier les clientèles vulnérables. Monsieur Leclerc ajoute que nous devons offrir un service adapté aux besoins.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est favorable à la recommandation. Il ajoute que nous sommes dans des mesures d'exception, qui viennent répondre aux besoins de personnes vulnérables. Monsieur Champagne serait préoccupé si la recommandation avait été l'ajout d'un bac, considérant les efforts et les excellents résultats de la ville dans la gestion des matières résiduelles. Il ne souhaiterait pas un recul à cet égard. La recommandation vise à offrir un accompagnement aux familles concernées, tout en répondant à leurs besoins.

Madame la conseillère Anik Des Marais confirme que la Ville a d'excellents résultats en gestion des matières résiduelles. Quant aux sacs, ils sont ouverts par la vermine lorsqu'il y a présence de matières compostables. Madame Des Marais trouve compliqué les démarches que devront réaliser les gens pour obtenir des étiquettes supplémentaires. Elle souhaiterait que le processus soit simplifié, considérant les difficultés possibles pour obtenir une recommandation médicale. Elle demande aussi s'il ne serait pas possible de faire la demande en ligne, de manière sécurisée. Concernant une possible déclaration, madame Marcotte mentionne que cette possibilité avait été analysée, mais qu'une crainte demeurait quant aux fausses déclarations (perte de contrôle possible). Pour les demandes en lignes, il y a un enjeu de protection des renseignements personnels. Une évaluation pourrait être faite dans un an, pour voir les possibles options.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon remercie les services pour la présentation et l'ouverture démontrée. Il demande si un accompagnement a été évalué pour les familles ayant de jeunes enfants aux couches. Madame Marcotte mentionne que le pouvoir de la Ville ne permet d'aider que les clientèles vulnérables (personnes physiques défavorisées ou dans le besoin), ce qui est confirmé par M^e Beauchamp.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que le programme vise deux types de clientèle. Il donne l'exemple d'une situation vécue, dans un secteur rural, où les sacs sont éventrés par les animaux. La personne concernée souhaiterait avoir accès à un bac supplémentaire, qu'elle paierait. Il croit que le programme proposé ne répond pas à certaines situations particulières. Monsieur Boivin souhaite donc proposer l'option du 2^e bac, appuyé par monsieur Leclerc. Un vote sera tenu à cet effet, suite aux interventions demandées sur l'amendement.

Monsieur Bureau adhère au programme proposé, en raison des plans de gestion des matières résiduelles en place à la Ville depuis de nombreuses années. La Ville est première au Québec, en raison des mesures mises en place, dont il cite quelques exemples. Il croit que ce serait un mauvais message aux citoyens que d'offrir un 2^e bac et est convaincu que le programme viendra répondre à une majorité de situations.

Concernant la gestion des déchets à la Ville, monsieur Duggan souligne le travail impressionnant qui a été réalisé. Il se fie à la recommandation de l'administration et votera en faveur.

Sur l'amendement, monsieur Champagne mentionne ne pas être habilité à fournir des conseils aux citoyens, soulignant que la Ville dispose d'experts à cet effet. Il ne souhaite pas appuyer l'amendement et croit que la réponse aux situations exceptionnelles viendra de l'accompagnement qui sera offert par les services pour la gestion des matières résiduelles.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin croit que les services ont la capacité d'évaluer les cas particuliers. Il croit que la Ville doit appuyer les personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile. Il appuiera l'amendement pour cette raison.

Monsieur le conseiller Steve Moran demandera le rejet de cet amendement, ne connaissant pas les impacts de celui-ci (délais, coûts, etc.). L'analyse réalisée par l'administration est bonne, il faut toutefois rester ouverts aux améliorations, pour les prochaines années. Mais qu'il est essentiel de pouvoir déployer rapidement une première mesure, comme le prévoit le programme proposé.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande s'il n'y a pas de compromis possible, bacs et étiquettes, pour retour au conseil ultérieurement. Monsieur Boivin mentionne que cette nouvelle demande pourrait être présentée suite au vote sur l'amendement.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Steven Boivin, appuyé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

POUR

M. Jocelyn Blondin
M. Jean Lessard
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Catherine Craig-St-Louis
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Mario Aubé

Le vote est 16 contre, 4 pour. La recommandation sera présentée au conseil municipal comme proposée par le comité exécutif.

Madame la mairesse souligne que la discussion doit demeurer ouverte, pour demeurer à l'affût des besoins. Elle mentionne qu'il est important de souligner qu'il s'agit aujourd'hui d'une bonne nouvelle, pour les clientèles vulnérables. Elle ajoute que les services font de l'excellent travail, permettant de faire une différence dans le service aux citoyens et dans les résultats obtenus en gestion des matières résiduelles.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 31 octobre et 28 novembre 2024

Fin du comité plénier public à 10 h 38.